



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

épidémies

Question écrite n° 1122

Texte de la question

M. Michel Bouvard attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur le développement rapide de la puce du canard dans les grands lacs alpins. Cette croissance spectaculaire du phénomène touche la fréquentation touristique des sites ouverts au public en période estivale et nuit gravement à un développement équilibré du tourisme estival en montagne. Il souhaite connaître les dispositions que le gouvernement entend prendre avec les autorités locales pour enrayer ce phénomène.

Texte de la réponse

La ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative aux moyens préconisés pour éradiquer la prolifération de la puce du canard dans les grands lacs alpins. La puce du canard ou dermatite cercarienne des nageurs est une maladie causée par des cercaires, formes larvaires d'un parasite de la famille des trichobilharzies. Un petit escargot aquatique, le limnée, et sans doute d'autres mollusques jouent le rôle d'hôtes intermédiaires des cercaires : l'hôte final le mieux identifié du parasite est le canard colvert. Ce sont ces cercaires qui vont contaminer de nouveaux canards et parfois passer à la peau de l'homme. En cas d'atteinte de l'homme, des démangeaisons sont observées et, en cas d'infestation massive, un syndrome grippal peut apparaître. Les moyens pouvant être mis en oeuvre pour tenter d'éradiquer ces parasites sont limités aux actions sur les canards et aux actions sur les hôtes intermédiaires du parasite. La destruction des canards est inutile car les hôtes intermédiaires sont déjà largement contaminés et vivent plus d'un an, ce qui leur permet de contaminer à leur tour aisément d'autres hôtes définitifs. En outre, ce ne sont pas les seuls hôtes définitifs. La ville d'Annecy a interdit, par arrêté municipal, le nourrissage des canards « sédentarisés » sur le lac ; l'efficacité de cette action est en cours d'étude. Les actions possibles sur les hôtes intermédiaires du parasite sont le ramassage, qui a été essayé aux Pays-Bas, sans succès, l'introduction de poissons, solution qui entraînerait sans doute des déséquilibres dans le milieu, et la destruction des hôtes intermédiaires par broyage ou écrasement. Cette dernière solution a été pratiquée cet été, sur plusieurs plages du lac d'Annecy. L'efficacité de la machine qui a été utilisée semble bonne, mais il faut fermer les plages les 24 heures qui suivent son passage car il y a recrudescence des cas pendant cette période. Des actions doivent être menées auprès des baigneurs ; déconseiller la baignade aux heures les plus chaudes, car c'est à ce moment-là que le maximum de cercaires monte vers la surface ; informer des risques de baignade, classer les plages en fonction du risque, fournir des cartes de ces plages aux utilisateurs, comme cela se fait aux Pays-Bas.

Données clés

Auteur : [M. Michel Bouvard](#)

Circonscription : Savoie (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1122

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 juillet 2002, page 2727

Réponse publiée le : 3 mars 2003, page 1597